



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**parcellaire concernant le projet d'aménagement de la RN 21 section La Croix Blanche-Monbalen**

Une enquête publique parcellaire est ouverte sur les communes de Saint Antoine de Ficalba, Castella, Monbalen et la Croix Blanche, **du lundi 21 juin 2021 à 9h00 au mardi 06 juillet 2021 à 17h30.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Saint Antoine de Ficalba, Castella, Monbalen et la Croix Blanche, **du lundi 21 juin 2021 au mardi 06 juillet 2021**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, **à l'attention du Commissaire Enquêteur** à l'adresse du siège de l'enquête :

**Mairie de la Croix Blanche  
886 Avenue des Pyrénées,  
47340 La Croix-Blanche**

***Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation et les mesures sanitaires préconisées, notamment port du masque obligatoire, distanciation physique, stylo personnel.... devront être strictement respectées.***

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

**pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur.

Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Jean Pierre Audoire, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

**à la mairie de Monbalen, le lundi 21 juin 2021 de 9h00 à 12h00,**

**à la mairie de Saint Antoine de Ficalba, le vendredi 25 juin 2021 de 14h00 à 17h00,**

**à la mairie de Castella, le mercredi 30 juin de 14h00 à 17h00,**

**à la mairie de La Croix Blanche, le mardi 06 juillet de 14h30 à 17h30.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot et Garonne, en mairie de Saint Antoine de Ficalba, Castella, Monbalen et la Croix Blanche ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté de cessibilité, pris par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à DREAL Nouvelle-Aquitaine, SDIT/ DIRN BORDEAUX, Cite Administrative - Rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux cedex.